



Le 15 mars 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Nexans dûment convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François JEANTE, Maire.

Présents :

Christine GUTIERREZ, Isabelle FRANZ, Marylène DUSSUTOUR, Kristy CAMMAERTS Stéphanie VALLEJO-PASQUET,

Jean-François JEANTE, Jean-Marie LEFEBVRE, Pascal CASERIS, Roger PERAUD, Julien BARRUTAUD, Serge CAMUS, Daniel COTS, Pascal MOHEN, Jean-Louis VIARGUES.

Absents excusés : Jimmy GREIL

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Marylène DUSSUTOUR

Début de séance : approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 18 janvier 2022.

Délibération n°2022-04

Objet : Modification tarifs de location du foyer municipal

Monsieur le Maire propose que soit mis en place un tarif de location de la salle du foyer municipal pour les associations extérieures à la commune. Les conditions de location en termes de réservation seraient les mêmes que pour les particuliers. Monsieur le Maire propose un tarif de 150 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à compter du 1^{er} avril 2022 de fixer les tarifs de location de la manière suivante :

• **FOYER MUNICIPAL**

Habitant de Saint Nexans

- Location
Été 258 €
Hiver 290 € (*dont 32 € pour le chauffage**)
Acompte à la réservation** : 38 €

Particulier n'habitant pas la commune

- Location :
Été : 550 €
Hiver : 600 € (*dont 50 € pour le chauffage**)
Acompte à la réservation** : 100 €

Association extérieure à la commune

Location

Eté 150 €
Hiver 200 € (dont 50 € pour le chauffage*)

Acompte à la réservation** 50 €

Association dont le siège social est sur la commune mise à disposition gratuite

Des cautions seront demandées à la remise des clés et encaissées en cas de problèmes majeurs pour toute location du Foyer Municipal :

Une caution d'un montant de 500 € en cas de dégradation matérielle

Une caution d'un montant de 100 € en cas d'utilisation abusive du téléphone de sécurité.

Conformément à la délibération n° 2019-37 du 12 septembre 2019, les tarifs de la salle Emile SARAZAC restent inchangés.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

*Les frais de chauffage s'appliquent du 1er Octobre au 30 Avril de chaque année.

**Pour toute location, en cas d'annulation de la réservation, l'acompte versé ne sera pas remboursé.

Délibération n°2022-05

Objet: Vote du compte administratif 2021

N° SIRET : 21240472700019	COMPTE ADMINISTRATIF	ODYSSEE Informatique - CIRCEA 9.65C
Etablissement : MAIRIE SAINT NEXANS	Année 2021	Département : DORDOGNE
Budget : PRINCIPAL	Page n° 1	Poste Comptable : TRESORERIE BERGERAC
		Date d'Édition : 15/03/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 15/03/2022 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice	15	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
VOTES : Contre =	Pour =	Abstentions =0
Date de convocation :	10/03/2022	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marie LEFEBVRE
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Jean-François JEANTE, Maire,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		75 598,66	53 607,43		53 607,43	75 598,66
Opérations de l'exercice	517 957,62	564 891,39	278 646,45	268 901,93	796 604,07	833 793,32
TOTAUX	517 957,62	640 490,05	332 253,88	268 901,93	850 211,50	909 391,98
Résultats de clôture		122 532,43	63 351,95			59 180,48
Restes à réaliser				32 175,62		32 175,62
TOTAUX CUMULES	517 957,62	640 490,05	332 253,88	301 077,55	850 211,50	941 567,60
RESULTATS DEFINITIFS		122 532,43	31 176,33			91 356,10

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2022-06

Objet : Affectation des résultats du CA 2021

N° SIRET : 21240472700019	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : DORDOGNE
Etablissement : MAIRIE SAINT NEXANS	Année 2021	Poste Comptable : TRESORERIE BERGERAC
Budget : PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 15/03/2022

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 15/03/2022 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice	15	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
VOTES : Contre =	Pour =	Abstentions =0
Date de convocation :	10/03/2022	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marie LEFEBVRE
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Jean-François JEANTE, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	122 532,43
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (564 891.39 - 517 957.62)	46 933,77
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	75 598,66
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-63 351,95
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (268 901.93 - 278 646.45)	-9 744,52
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-53 607,43
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (32 175.62 - 0.00)	32 175,62
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-31 176,33

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	122 532,43
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2022-07

Objet : Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, statuant sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur déclare que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉCISION

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Question diverses :

✓ M. Viargues présente une proposition d'étalement des projets d'investissements sur plusieurs années. Faire une liste des investissements souhaités d'ici 2026 :
Exemples : maison médicale, réaménagement des salles actuelles, place derrière le foyer, mise en valeur de lachapelle, valorisation du lac, acquisition du terrain Fricout, entrée du bourg
Établir la liste des priorités.

✓ Plan d'action communication

Proposition d'actions présentée par M. Viargues. La commission communication se réunira pour mettre en place diverses façons pour communiquer au mieux sur les réseaux sociaux et auprès de nos administrés.

✓ CASIM 24

Julien Barrutaud et Pascal Mohen ont rencontré la présidente de cette association qui souhaite que le siège social reste à Saint-Nexans.

✓ Associations

En prévision de l'aillet du 1^{er} mai prochain, il serait souhaitable de réunir les présidents des associations de la commune.

Julien Barrutaud, responsable de cette commission se charge d'inviter les présidents à une réunion (début avril).

✓ Info

Une fleuriste s'étant installée sur la commune (aux Blanchiers), il serait souhaitable de la contacter pour les fleurs des cérémonies ainsi que pour les marché et marche des Enfants de France.

✓ Classement du lac Fourcade en pisciculture

4 points restent à cocher avant autorisation.

✓ CIAS

Suite à la dernière réunion, Mme Franz annonce les dernières décisions prises : une participation annuelle de 10.65 € par habitant (x 1004 habitants).

Prochaine réunion le 24 mars à Creysse.

✓ Syndicat d'eau

M. Péraud a assisté à une réunion le 14 mars, changement de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.